Image not found or type unknown

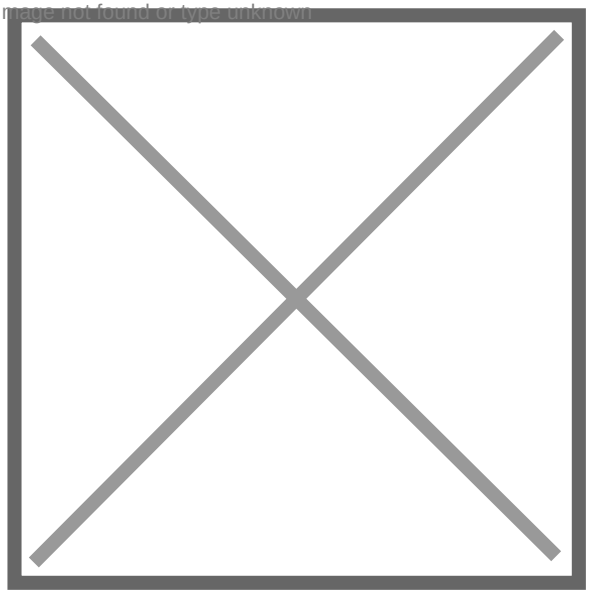

Base horaire hebdo cdd temps partiel

Par **AVV80**, le **04/02/2011** à **11:59**

Bonjour,
Que se passe t-il si les heures réelles effectuées hebdomadairement sont inférieurs à la base horaire du contrat ?
Ex: base horaire 25h00 Hebdo // Heures effectués 23H00 Hebdo .
L'employeur peut il me déduire ces heures non effectuées sur la semaine d'après si celle ce est supérieur à 25 H00 ou si ce n'est pas possible ce mois là me les faire récupérer sur un autre mois ou je ferai des heures complémentaires ? .
Ex: Semaine 1: 23 Heures (moins 2heures)
Semaine 2: 25Heures (OK)
Semaine 3: 34 Heures (moins 2 heures de la semaine 1 , donc reste 32h00 dont 7heures complémentaires) .
La base hebdo ne doit elle pas toujours être payé ,(sauf si cette diminution d'horaire est due à une absence de ma part)?

Par **P.M.**, le **04/02/2011** à **13:48**

Bonjour,
L'employeur a une obligation de fournir du travail pour la durée indiquée au contrat de travail et la modulation du temps de travail n'est pas possible dans le cadre d'un temps partiel...

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés